



VAPING INDUSTRY TRADE ASSOCIATION
ASSOCIATION DES REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE DU VAPOTAGE

Lettre ouverte

Réplique à Flory Doucas de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Produits de vapotage :

Les saveurs, une bouée de sauvetage pour des milliers d'ex-fumeurs

L'année 2021 sera cruciale pour 1,1 million d'ex-fumeurs au Québec et ce n'est pas juste en raison de la pandémie. Des milliers d'ex-fumeurs et vapoteurs pourraient être confrontés à un choix déchirant : continuer de vapoter une saveur de tabac, qui rappelle le goût de la cigarette, ou recommencer à fumer.

Dans sa lettre ouverte « Produits de vapotage : de l'importance d'interdire les saveurs », madame Flory Doucas réclame sans nuance l'interdiction des arômes pour décourager les jeunes de vapoter. Soyons très clair : l'Association des représentants de l'industrie du vapotage (ARIV) et ses membres ne veulent pas que les jeunes aient accès à des produits de vapotage en aucun temps. Nous partageons l'inquiétude des parents et celle du gouvernement de restreindre l'accès au vapotage chez les jeunes. Il est d'ailleurs interdit par la loi pour les propriétaires de boutiques de vendre des produits de vapotage à des personnes d'âge mineur. Les jeunes qui vapotent le font après s'être procurés des produits dans l'illégalité, en ligne ou avec l'aide d'un adulte. L'éducation et la sensibilisation font partie de l'équation. Rappelons-nous aussi que la prohibition de l'alcool n'a pas hélas empêché les jeunes de boire et de consommer.

Malheureusement, les jeunes sont de plus en plus instrumentalisés par différents groupes anti-vapotage, loin du rationnel, loin de la science, loin des faits et loin de la réalité terrain du quotidien des milliers d'ex-fumeurs adultes au Québec qui se battent pour ne pas replonger dans le tabagisme. N'oublions pas que les vapoteurs sont pour la grande majorité des cas des ex-fumeurs. Ces adultes québécois, de toutes les tranches d'âge, ont tous lutté pour arrêter de fumer, souvent après avoir accumulé les échecs.

En interdisant les saveurs comme l'envisage le ministre de la Santé Christian Dubé, des milliers d'ex-fumeurs adultes ne pourront plus vapoter, leur seule solution de rechange au tabac. Les vapoteurs dans nos boutiques et presque la majorité vous le diront : pas question pour eux de vapoter une saveur de tabac et aussi bien retourner s'acheter un paquet de cigarettes au dépanneur... Plusieurs de ces ex-fumeurs risquent de recommencer à fumer la cigarette alors que d'autres iront simplement acheter leurs produits de vapotage sur le web à l'extérieur du Québec ou s'approvisionner sur le marché illicite.

En Nouvelle-Écosse, suite à l'interdiction des saveurs l'an dernier, la province a enregistré une hausse des ventes de cigarettes avec un ratio quatre fois plus élevé que dans les provinces avoisantes. Cette réalité terrain devrait inquiéter notre gouvernement et les autorités de la santé publique.

Reconnu par Santé Canada, le vapotage est moins dommageable que la cigarette et fait partie des solutions pour réduire les méfaits du tabagisme auprès des fumeurs (voir source). En Angleterre, plusieurs experts en réduction des méfaits ont démontré que les produits de vapotage constituent un outil efficace dans la lutte au tabagisme. Au Québec, le réputé cardiologue Martin Juneau de l'Institut de cardiologie de Montréal a rappelé l'importance des saveurs lorsque le gouvernement a annoncé son intention de les bannir. « Une grave erreur d'interdire les saveurs autre que celles de tabac. Les études montrent que les adultes ne veulent pas vapoter une saveur de tabac. Cette recommandation va favoriser le retour au tabagisme chez les adultes et les produits illégaux plus toxiques », plaidait-il sur Twitter le 9 décembre dernier.

Nous demandons un temps d'arrêt au gouvernement du Québec. Prenons le temps de bien faire les choses pour protéger nos jeunes, mais aussi pour protéger les ex-fumeurs adultes. La discussion sur les saveurs doit être rationnelle et transparente entre la Coalition elle-même, les acteurs de cette industrie légale, les experts en santé publique, les experts en réduction des méfaits et les instances gouvernementales. Sans ce temps d'arrêt, nous pourrions le regretter et le payer très cher collectivement. Avec des milliers d'ex-fumeurs qui recommenceraient à fumer, le système de la santé serait encore plus engorgé alors qu'il est déjà fragilisé.

Daniel Marien
Directeur fondateur
Association des représentants de l'industrie du vapotage
www.vitaofcanada.com

Source
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/tabagisme-et-tabac/vapotage/fumeurs.html>